

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022

## POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE LA RANDONNÉE

### Inauguration d'une nouvelle portion du Sentier de l'Adour

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 avait lieu l'inauguration officielle de l'itinéraire allant de Nerbis à Saint-Maurice-sur-l'Adour. Ouvert en octobre 2021 et porté par le Syndicat Adour Midouze (ancien SIMAL) et le Département des Landes, il est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR).

Le Sentier de l'Adour est un itinéraire de randonnée d'environ 130 km qui, à terme, reliera les communes de Dax et d'Aire-sur-l'Adour en cheminant le long du fleuve avec une connexion au Gers au niveau de Barcelone-du-Gers. L'ensemble du tracé devrait être finalisé pour 2023 pour un budget global de 327 000 €.

Long de 30 km, ce tronçon a nécessité plusieurs mois de travail impliquant 30 propriétaires différents. Les différentes opérations réalisées ont été :

- ouverture de la végétation (débroussaillage mécanique et manuel) par l'entreprise SB Paysage
- réalisation d'aménagements (ponton, caillebotis, mains courantes...) par l'entreprise COPLAND
- fourniture de signalétique (panneaux d'information et pupitres thématiques) par l'entreprise PICBOIS et pose par l'entreprise COPLAND
- balisage réalisé en régie par le Conseil départemental des Landes

pour un budget en 2020-2021 de près de 61 000 €HT.

Informations sur les parcours sur [adourmidouze.fr](http://adourmidouze.fr) et [rando.landes.fr](http://rando.landes.fr)

#### Contacts :

Alice TASTET  
Chargée de mission Aménagement et  
valorisation territoriale  
Syndicat Adour Midouze  
Tél : 06 74 90 05 10  
@ : [alice.tastet@adourmidouze.fr](mailto:alice.tastet@adourmidouze.fr)

Cyrielle ROCH  
Responsable service Randonnée  
Direction Environnement  
Département des Landes  
Tél : 05 58 05 40 08  
@ : [environnement@landes.fr](mailto:environnement@landes.fr)

---

#### **Contact presse : Mathilde CHARON-BURNEL**

Département des Landes  
Tél. : 05 58 05 40 32  
Port. : 06 72 56 12 82  
Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

## **La politique départementale de la randonnée**

L'engagement volontariste du Département depuis de nombreuses années en faveur de la randonnée se traduit aujourd'hui, sur le territoire, par une offre de 3 500 km de sentiers balisés, répartis en 2 grands types d'itinéraires :

- des itinéraires de promenade : boucles locales et circuits thématiques ;
- des itinéraires de randonnée qui traversent le département suivant des axes nord/sud ou est/ouest : les 3 voies vertes départementales, les 4 voies de Saint-Jacques-de-Compostelle (Puy-en-Velay (Aire/Adour), voie de Vézelay (Mont-de-Marsan), voie de Tours (Dax) et voie du Littoral et des itinéraires de grandes envergures à l'image du sentier de l'Adour.

A ce jour, le territoire landais est couvert par un ensemble de 16 secteurs comprenant chacun une quinzaine de boucles environ. Le Conseil départemental en assure la maîtrise d'ouvrage via une équipe opérationnelle dédiée (15 agents) : les travaux d'entretien régulier, le jalonnement (panneaux de départ...), le balisage.

Le Conseil départemental assure également la promotion de ce Plan via le site rando.landes.fr et par l'édition de 18 rando-guides mis en vente dans les offices de tourisme, syndicats d'initiative, librairies et maisons de la presse du département au prix de 2 €. Environ 8 000 rando-guides sont ainsi distribués annuellement.

Le projet du Sentier de l'Adour a la particularité, au-delà de proposer un nouvel itinéraire dédié aux sports et aux loisirs, de valoriser également le patrimoine naturel, culturel et architectural lié au fleuve par l'intermédiaire de pupitres thématiques qui ponctuent l'itinéraire. Il constitue un axe transversal privilégié facilitant la connexion avec d'autres itinéraires existants : boucles pédestres et itinéraires VTT du Département, chemins de Saint Jacques de Compostelle...

---

### **Contact presse : Mathilde CHARON-BURNEL**

Département des Landes

Tél. : 05 58 05 40 32

Port. : 06 72 56 12 82

Mél : [presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)